



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau des élections

Arrêté n° 78-2020-05-29-004
relatif à l'institution des commissions de propagande
pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020,
ainsi qu'à la date limite de remise des documents électoraux des candidats à celles-ci

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code électoral et notamment l'article R32 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Commissions de propagande.

Pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, une commission de propagande chargée de veiller au respect des dispositions qui régissent la propagande électorale et d'assurer l'acheminement des documents électoraux des candidats est instituée par arrondissement pour les communes de 2 500 habitants et plus de son ressort où un second tour est nécessaire et dont la liste figure en annexe 1 du présent arrêté.

La composition de ces commissions sera fixée par arrêté préfectoral.

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Article 2 : Siège et lieu de réunion des commissions de propagande.

Le siège des commissions citées à l'article 1^{er} du présent arrêté est situé dans les locaux de la préfecture des Yvelines, 1 rue Jean Houdon à VERSAILLES.

Les commissions seront installées le mercredi 10 juin 2020 à 9 h 00 pour les arrondissements de Mantes-la-Jolie et Versailles et à 13 h 30 pour les arrondissements de Saint Germain-en-Laye et Rambouillet.

Elles se réuniront, à l'issue de leur installation pour examiner les documents des candidats aux horaires fixés en annexe 2 du présent arrêté,

Chaque commission examinera la validité et la quantité des documents livrés pour le second tour de scrutin,

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Compte-tenu du contexte sanitaire, un seul représentant de chaque liste sera admis à participer à la commission. Le port du masque est obligatoire.

Article 3 : Lieux de livraison des documents électoraux des candidats.

Les candidats devront faire livrer leurs circulaires et bulletins de vote conformes à la réglementation en vigueur, à l'adresse et aux horaires qui leur seront communiqués lors de leur dépôt de candidature.

Ces informations peuvent être également obtenues en faisant une demande sur pref-elections@yvelines.gouv.fr

Article 4 : Date limite de livraison des documents électoraux des candidats.

Les documents électoraux devront être livrés à la commission de propagande, aux lieux de livraison mentionnés à l'article 3 du présent arrêté, au plus tard aux date et horaire suivants :

- le lundi 8 juin 2020 à 12 h 00

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux date et horaire susvisés.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, messieurs les sous-préfets de Mantes-La-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le 20 MAI 2020

Le Préfet des Yvelines

~~Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général~~

Vincent ROBERT / 6

Annexe 1 : Liste des commissions de propagande

Commission de propagande de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

<i>commune de</i>	<i>Population municipale</i>
Bonnières-sur-Seine	4612
Freneuse	4411
Limay	16820
Mantes-la-Ville	20452
Les Mureaux	32792
Porcheville	3203

Commission de propagande de l'arrondissement de VERSAILLES

<i>commune de</i>	<i>Population municipale</i>
Bailly	3721
Buc	5821
Les Clayes-sous-Bois	17636
Guyancourt	28633
Plaisir	31419
Trappes	32584
Villepreux	10947

Commission de propagande de l'arrondissement de SAINT GERMAIN-EN-LAYE

<i>commune de</i>	<i>Population municipale</i>
Achères	21017
Andrézy	13324
Carrières-sous-Poissy	16212
L'Étang-la-Ville	4437
Houilles	32151
Louveciennes	7099
Maisons-Laffitte	23669
Mareil-Marly	3448
Triel-sur-Seine	11892
Verneuil-sur-Seine	15577
Le Vésinet	15889
Villennes-sur-Seine	5282

Commission de propagande de l'arrondissement de RAMBOUILLET

<i>commune de</i>	<i>Population municipale</i>
Ablis	3439
Les Essarts-le-Roi	6708
Jouars-Pontchartrain	5658
Le Mesnil-Saint-Denis	6789
Le Perray-en-Yvelines	6724
Rambouillet	26736
Saint-Arnoult-en-Yvelines	6001
La Verrière	6715
Voisins-le-Bretonneux	11088

Annexe 2 : horaires

Commission de propagande de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE : mercredi 10 juin 2020

Installation à 9 h 00

	<i>commune de</i>
9 h 15	Bonnières-sur-Seine
	Freneuse
	Limay
10 h 15	Mantes-la-Ville
	Les Mureaux
	Porcheville

Commission de propagande de l'arrondissement de VERSAILLES : mercredi 10 juin 2020

Installation à 9 h 00

	<i>commune de</i>
9 h 15	Bailly
	Buc
	Les Clayes-sous-Bois
10 h 15	Guyancourt
	Plaisir
	Trappes
	Villepreux

Commission de propagande de l'arrondissement de SAINT GERMAIN-EN-LAYE : mercredi 10 juin 2020

Installation à 13 h 30

	<i>commune de</i>
13 h 45	Achères
	Andrézy
	Carrières-sous-Poissy
	L'Étang-la-Ville
14 h 45	Houilles
	Louveciennes
	Maisons-Laffitte
15 h 45	Mareil-Marly
	Triel-sur-Seine
	Verneuil-sur-Seine
16 h 45	Le Vésinet
	Villennes-sur-Seine

Installation à 13 h 30

	<i>commune de</i>
13 h 45	Ablis
	Les Essarts-le-Roi
	Jouars-Pontchartrain
14 h 45	Le Mesnil-Saint-Denis
	Le Perray-en-Yvelines
	Rambouillet
15 h 45	Saint-Arnoult-en-Yvelines
	La Verrière
	Voisins-le-Bretonneux